Nations Unies S/2000/436



## Conseil de sécurité

Distr. générale 16 mai 2000 Français Original: anglais

## Lettre datée du 15 mai 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je me vois obligé d'élever les plus vives protestations devant la confiscation par des soldats allemands de la Force internationale de sécurité au Kosovo (KFOR) d'appareils photo, cassettes et autre matériel appartenant à une équipe de radiotélévision de Belgrade à la sortie de la ville d'Orahovac, dans le Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, le 10 mai 2000. À cette occasion, le reporter Borivoje Uskokovic et les cameramen de l'équipe ont été pris à partie et leurs bagages et véhicules fouillés. Les cartes d'accréditation que leur avait délivrées le Service de presse de la KFOR à Pristina leur ont été prises et ils ont dû quitter immédiatement et définitivement le secteur allemand. Les soldats allemands de la KFOR ont souligné qu'ils avaient obéi aux ordres qui leur avaient été donnés. En quittant Orahovac, l'équipe n'a pu récupérer que ses appareils photo.

Le comportement de la KFOR constitue une preuve flagrante de la discrimination dont font l'objet les Serbes de la part des membres de la Force internationale au Kosovo-Metohija mise en place sous les auspices des Nations Unies. Il permet à la force de dissimuler le camp de concentration fort bien contrôlé dans lequel vivent, depuis l'arrivée de la KFOR et de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo-Metohija, les Serbes d'Orahovac exposés aux exactions et aux violences des terroristes de la prétendue Armée de libération du Kosovo. Il ne se passe guère de journée sans qu'un Serbe soit tué ou un bâtiment serbe brûlé en présence de la KFOR.

Le Gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie demande que la responsabilité dudit incident soit établie et que des mesures appropriées soient prises pour que la Force internationale mise en place au Kosovo-Metohija sous les auspices des Nations Unies cesse d'abuser de la situation afin de dissimuler le nettoyage ethnique, le terrorisme et les violations des droits fondamentaux de l'homme dans cette province serbe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim (Signé) Vladislav **Jovanovic** 

00-43499 (F) 160500 160500